



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le mardi 2 avril 2024 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Sont présents : Mesdames Marie-Eve Denicourt, et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont absents : Madame Julie Vadeboncoeur, conseillère ainsi que monsieur Stéphane Vézina, conseiller.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoît Brodeur, la directrice aux loisirs, madame Odile Gauvin, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi qu'une (1) citoyenne.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
4. TRANSPORT
 - 4.1. Transport adapté - Prolongation du contrat de service auprès de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
 - 4.2. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration
 - 4.3. Demande de soumissions - Mise en place de ralentisseurs de vitesse permanents
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Demande d'aide financière au Fonds vert de Saint-Alexandre
 - 5.2. Finalisation de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable
 - 5.3. Renouvellement de l'offre de service pour l'inspection des commerces ayant un piège à matières grasses
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Demande de dérogation mineure 24-01 - 1452, rang des Dussault
 - 7.3. PIIA 2024-03 - 1374 rue du Repos (Construction neuve)
 - 7.4. PIIA 2024-04 - 1225, rue du Bonheur (Rénovations)
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2. Budget des activités au camp et du transport
 - 8.3. Embauche d'une cheffe de camp de jour de Saint-Alexandre 2024
 - 8.4. Embauche des animateurs et des animatrices pour le camp de jour de Saint-Alexandre 2024
 - 8.5. Demande d'aide financière au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet accompagnement
 - 8.6. Demande d'aide financière pour la Fête nationale
 - 8.7. Octroi de contrat - Remplacement du paillis au parc Marie-Jeanne-Frégeau
9. AFFAIRES DIVERSES
10. CORRESPONDANCE
11. RETOUR DES COMITÉS
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13.1. Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

24-04-76

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Le point 8.2 *Budget des activités au camp et du transport* sera reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

Adoption du procès-verbal

24-04-77

Adoption des comptes et engagements de crédits

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2024 et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 393 247,90 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	5201 à 5242	pour	192 724,54 \$
Chèques fournisseurs	84340 à 84426	pour	146 299,82 \$
Rémunération		pour	54 223,54 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de mars 2024, totalisant une (1) plainte est déposé devant le conseil.

24-04-78

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles

(infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la députée fédérale de Saint-Jean, Mme Christine Normandin, à la députée provinciale d'Iberville, Mme Audrey Bogemans, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de mars 2024 représentant les sorties suivantes :

- 7 appels incendie
- 3 appels premier répondant

4. TRANSPORT

24-04-79

Transport adapté - Prolongation du contrat de service auprès de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un service de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le territoire de diverses municipalités environnantes dites municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes approuvent annuellement l'offre d'un tel service pour leurs résidents et mandatent par le fait même la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'organisation et la gestion dudit service;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de transport octroyés en janvier 2020 par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront échus en juin 2025 et prévoient 2 années d'options;

CONSIDÉRANT QUE les contrats seront automatiquement renouvelés aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de son intention de ne pas le voir se renouveler, au moins cent-quatre-vingts (180) jours avant son expiration;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte économique actuel, le renouvellement des contrats coûterait minimum 20 % plus cher et que l'application des 2 années d'option demeure la solution la plus économique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit connaître la volonté des municipalités participantes de lui confier la gestion du transport adapté pour la prolongation des contrats de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu que la municipalité de Saint-Alexandre confirme à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu son intention de lui confier la gestion du transport adapté à titre d'organisme mandataire, pour la durée de la prolongation du contrat de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

Adoptée à l'unanimité

24-04-80

Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre compte utiliser l'aide financière afin de mettre en place des dispositifs de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales et des travaux admissibles au volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) de 12 000 \$;

QUE le conseil confirme son engagement à réaliser les travaux si l'aide financière est accordée;

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, à signer la convention d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

24-04-81

Demande de soumissions - Mise en place de ralentisseurs de vitesse permanents

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à une demande d'aide financière afin de mettre en place des mesures favorisant la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a sélectionné la mise en place de ralentisseurs de vitesses permanents, aussi connu sous le nom de *dos-d'âne*, comme mesure de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre doit entamer les démarches afin de pouvoir procéder aux travaux de mise en place des ralentisseurs de vitesse;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, et le responsable des travaux publics, monsieur Yan Robitaille, à procéder à la recherche de soumissions pour effectuer les travaux de mise en place des ralentisseurs de vitesse pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

24-04-82

Demande d'aide financière au Fonds vert de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a adopté le programme du Fonds vert en mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet de financer des initiatives à caractère environnemental sur le territoire de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'un projet a été déposé en mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié le projet déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'impact environnemental du projet décrit dans la demande d'aide financière n'est pas démontré;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé ne rencontre pas les objectifs du Fonds vert et du Plan de conservation de Saint-Alexandre ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du Fonds vert ne sont pas respectés;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

DE ne pas octroyer d'aide financière pour le projet *Accessibilité au Marché Public de St-Alexandre, au refuge de biodiversité et installation d'un lieu de rencontre* à l'entreprise Les Jardins Alexandrins inc.

Adoptée à l'unanimité

24-04-83

Finalisation de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à l'analyse de la vulnérabilité de ses sources d'eau potable conformément à l'article 68 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède actuellement à l'élaboration du plan de protection de ses sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE des étapes n'ont pas été accomplies lors d'élaboration de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable et que ces étapes sont cruciales pour l'élaboration du plan de protection;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer est disposée à accomplir les étapes manquantes de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'accorder le mandat à Akifer de finaliser l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable pour un montant de 7 935 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

24-04-84

Renouvellement de l'offre de service pour l'inspection des commerces ayant un piège à matières grasses

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a adopté le règlement 23-405 *Règlement modifiant le règlement 114 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts afin d'intégrer des dispositions concernant les pièges pour matières grasses*;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Consultation LCB a été mandatée en 2023 pour effectuer les inspections des pièges à matières grasses de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu de renouveler le contrat de service de la compagnie Consultation LCB selon les modalités suivantes :

- taux horaire 85 \$ / heure;
- frais de déplacement facturés selon ce taux horaire additionnée à 0,55 \$ / km;
- frais de repas facturable;
- tarification minimale de 0,5 heure pour les correspondances;
- tarification minimale de 3 heures pour les déplacements.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de mars 2024, émis par Louise Nadeau, inspectrice municipale, et par Michaël Picard, inspecteur municipal adjoint, totalisant trente-huit (38) permis est déposé au conseil.

24-04-85

Demande de dérogation mineure 24-01 - 1452, rang des Dussault

DEMANDEUR : Madame Karine Gilbert
LIEU : 1452, rang des Dussault

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par madame Karine Gilbert pour la propriété du 1452, rang des Dussault, lot 4 390 488;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la disposition actuelle de la clôture de la garderie pour chiens;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.4.1 du *Règlement 22-397 concernant les garderies pour chiens* mentionne que l'aire d'exercice clôturée doit se situer en cours arrière, à au moins 30 mètres des limites d'un terrain à usage résidentiel et à au moins 20 mètres des limites d'un terrain de tout autre type;

CONSIDÉRANT QUE la clôture actuelle est installée sur la limite du terrain de la demanderesse et que le terrain avoisinant arrière est constitué d'un champ de culture sans usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la garderie pour chiens est située en zone verte;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune possibilité de construction résidentielle sur le terrain situé derrière l'aire d'exercice clôturée;

CONSIDÉRANT QU'il a été suggéré par les membres du comité consultatif d'urbanisme d'apporter des ajustements concernant la réglementation des garderies pour chiens;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité

24-04-86

PIIA 2024-03 - 1374 rue du Repos (Construction neuve)

DEMANDEUR : Les Habitations Jeandami inc.
LIEU : 1374, rue du Repos

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis de construction pour une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le milieu existant;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de parement extérieur sont les suivants :

- Murs :
 - Brique grise craphite;
 - Fibre de bois couleur granite;
- Toit : Bardeaux d'asphalte noir moiré;
- Fenêtres et porte : Noires en façade, blanches sur les côtés;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour une résidence unifamiliale.

24-04-87

PIIA 2024-04 - 1225, rue du Bonheur (Rénovations)

DEMANDEUR : Monsieur Xavier Durand
LIEU : 1225, rue du Bonheur

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au remplacement du vinyle, des fenêtres, du balcon et de la toiture, en l'ajout d'une clôture, au réaménagement du stationnement et une réflexion de la toiture.

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti à l'approbation du Règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera en vinyle blanc, que le toit sera en bardeaux noirs, et que les portes et fenêtres en façade seront noires;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du PIIA au niveau des rénovations extérieures est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du Règlement no 21-382;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour les rénovations mentionnées.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par madame Odile Gauvin, directrice aux loisirs.

Budget des activités au camp et du transport

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une prochaine séance.

24-04-88

Embauche d'une cheffe de camp de jour de Saint-Alexandre 2024

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'embaucher madame Maïka Émond à titre de cheffe de camp pour le camp de jour *Alextra* pour la saison estivale 2024.

Adoptée à l'unanimité

24-04-89

Embauche des animateurs et des animatrices pour le camp de jour de Saint-Alexandre 2024

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est de responsabilité municipale depuis 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre doit embaucher des membres du personnel afin d'offrir le service de camp de jour aux familles de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été effectuées et que des candidatures ont été retenues;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'embaucher Laurence Baccichet, Clara Chénier, Lycia Gagnon, Annabelle Michaud, Xavier Savoie, Naomie Racicot-Dionne, Magalie Raymond et Danika Robitaille à titre d'animateurs et d'animatrices pour le camp de jour *Alextra* pour la saison estivale 2024.

Adoptée à l'unanimité

24-04-90

Demande d'aide financière au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet accompagnement

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour municipal de Saint-Alexandre est un service offert à l'ensemble des familles de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour municipal doit être le plus accessible possible afin d'accommoder et d'accompagner les enfants en situation d'handicaps;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec offre une aide financière aux camps de jour municipaux afin d'embaucher une ressource humaine pour accompagner les enfants en situation d'handicaps;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et des communications à déposer une demande d'aide financière de 5 868 \$ au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet accompagnement.

Adoptée à l'unanimité

24-04-91

Demande d'aide financière pour la Fête nationale

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu, que madame Odile Gauvin, directrice aux loisirs, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière de 3 000 \$ auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2024.

Adoptée à l'unanimité

24-04-92

Octroi de contrat - Remplacement du paillis au parc Marie-Jeanne-Frégeau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre doit fournir un environnement sécuritaire aux usagers du parc municipal Marie-Jeanne-Frégeau;

CONSIDÉRANT QUE le paillis permet d'absorber les chutes;

CONSIDÉRANT QUE le paillis du Parc Marie-Jeanne doit être remplacé normalement aux trois (3) ans afin de préserver ses capacités d'absorption;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres ont été reçues;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'octroyer le contrat du remplacement du paillis au parc Marie-Jeanne-Frégeau à Épandages Robert inc. pour un montant de 11 522,10 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

9. **AFFAIRES DIVERSES**

Aucune affaire diverse

10. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de mars 2024.

11. **RETOUR DES COMITÉS**

Le conseiller Florent Raymond fait état du comité voirie.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) question est posée aux membres du conseil.

13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

24-04-93

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h15.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire